

	
Délibération n° 13	Conseil Municipal du Mardi 29 mai 2018
Pôle Tourisme «Corderie»	Domaine de compétence : 7.10 Finances locales - Divers
<p>Le Mardi 29 Mai deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 23/05/2018</p> <p>Membres présents : 27</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 6</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 0</p> <p>Nombre de votants : 33</p> <p>Affiché le 31/05/2018</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Lucien BONVOISIN, Madame Maryse MAILLART, Adjoints, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Richard KASPRZAK, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Laurie CAFFIER, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE,</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 6</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : 0</p> <p>Votants : 33</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Laurie CAFFIER</p>
<p>Objet : Tarifs publics 2018 du Service réceptif de l'Office Municipal de Tourisme (suite)</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
Synthèse de la délibération :	Tarifs publics 2018 du Service réceptif de l'Office Municipal de Tourisme (suite)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter les tarifs publics 2018 ci-dessous du Service réceptif de l'Office Municipal de Tourisme dans le cadre de ses forfaits-groupes, séjours, circuits, etc. :

Hôtel Régina & SPA à Berck : nuitée (taxe de séjour et petit-déjeuner inclus)

Chambres standard : 43,50 € par personne en chambre double

Chambres standard : supplément chambre single : 34,50 € par personne

Chambres supérieures : 56,50 € par personne en chambre double

Chambres supérieures : supplément chambre single : 45,50 € par personne

Chez Mireille à Berck : nuitée (taxe de séjour et petit-déjeuner inclus)

Chambres doubles : 37 € par personne

Supplément chambre single : 21 € par personne

Hippotel au Touquet : nuitée (taxe de séjour et petit-déjeuner inclus)

Chambres doubles : 63,30 € par personne

Supplément chambre single : 40 € par personne

Commission de 10 % sur tous ces tarifs pour le Service réceptif de l'Office Municipal de Tourisme.

Commission de 8 % sur tous ces tarifs pour les TO, voyagistes, etc.

La délibération est adoptée par **33 voix pour.**

Vu pour être affiché le 31 Mai 2018 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- D'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- D'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20180529-del13-29052018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2018